

Matière verte

Document de présentation du programme
d'accompagnement et de certification
Matière verte d'ENvironnement JEUnesse

2022-2023



PROGRAMME
matière VERTE

Table des matières

1. À propos d'ENvironnement JEUnesse	3
2. Présentation du programme Matière verte.....	3
3. Accompagnement	5
4. Certification	6
4.1 Processus de certification	6
4.2 Critères des niveaux de la certification.....	7
5. Inscription.....	8
6. Dates importantes	9
Annexe : Lettre d'engagement.....	10

Pour nous joindre

Par la poste

ENvironnement JEUnesse
3000, rue Omer Lavallée, bureau 122, Montréal (Québec) H1Y 3R8

Par téléphone

514-252-3016 ou 1-866-377-3016

En ligne

infoenjeu@enjeu.qc.ca ou www.enjeu.qc.ca

Sur les réseaux sociaux

 www.facebook.com/environnement.jeunesse

 www.instagram.com/enjeuquebec/

 www.linkedin.com/company/environnement-jeunesse

 www.twitter.com/ENJEUquebec

1. À propos d'ENvironnement JEUnesse

Créé en 1979, ENvironnement JEUnesse (ENJEU) est un organisme d'éducation relative à l'environnement qui vise à conscientiser les jeunes du Québec aux enjeux environnementaux, les outiller à travers ses projets éducatifs et les inciter à agir dans leur milieu. ENvironnement JEUnesse est un réseau qui valorise le développement de l'esprit critique et qui donne la parole à la jeunesse engagée afin qu'elle fasse connaître ses préoccupations, ses positions et ses solutions concernant les enjeux environnementaux actuels.

Nos objectifs sont les suivants :

- Développer les connaissances, les attitudes et les habiletés des jeunes pour qu'ils et elles puissent agir de manière pertinente, libre et éclairée ;
- Informer et former les jeunes et les personnes intervenantes sur des enjeux environnementaux ;
- Rassembler et motiver les jeunes, les groupes de jeunes et les personnes intervenantes dans un réseau dynamique et favoriser les échanges à l'intérieur et à l'extérieur de ce réseau ;
- Concevoir, diffuser et mettre à jour des projets, des animations et du matériel pédagogique, ainsi que des outils de soutien à l'action, pour les jeunes ;
- Assurer le rayonnement d'ENvironnement JEUnesse dans les milieux de l'éducation, de la jeunesse et de l'environnement ;
- Participer à des consultations et des débats publics sur les enjeux environnementaux et y promouvoir la place des jeunes et de l'ERE ;
- Initier les jeunes à la vie démocratique et à la gouvernance d'une organisation communautaire.

Les activités d'implication citoyenne et projets pédagogiques d'ENvironnement JEUnesse touchent divers enjeux, dont la gestion des matières résiduelles, le transport, l'énergie et le climat, la consommation responsable, l'eau, et l'intégration de l'environnement et du développement durable en milieu institutionnel et commercial.

2. Présentation du programme Matière verte

Créé en 2020, le programme d'accompagnement et de certification Matière verte proposé par ENvironnement JEUnesse s'adresse aux **écoles primaires et secondaires du Québec**, tant publiques que privées.

Le programme Matière verte est divisé en deux volets : Accompagnement et Certification. À travers le **volet Accompagnement**, l'équipe d'ENvironnement JEUnesse offre un soutien adapté aux écoles primaires et secondaires tout au long de l'année. À travers son **volet Certification**, le programme encourage l'éducation relative à l'environnement et facilite la mise en place d'une gestion durable au rythme de chaque milieu. Le volet Certification est divisé en cinq niveaux permettant de faire reconnaître les efforts et les réalisations s'inscrivant dans une démarche à long terme.

Le programme Matière verte vise à mobiliser toute la communauté d'un milieu : l'équipe de direction, le personnel enseignant, le personnel de soutien, les spécialistes (travail social, psychologie, orthopédagogie, etc.), les parents et les élèves sont impliqués dans les activités, notamment au sein du comité environnemental.

Le programme Matière verte offre ainsi une expertise et un accompagnement en environnement adaptés aux écoles primaires et secondaires du Québec, permettant également d’implanter progressivement de saines pratiques de gestion durable. La force du réseau s'appuie sur le partage de bonnes pratiques, la mise en œuvre d’initiatives inspirantes, la mesure de la performance et le rayonnement de projets porteurs.



Le programme bénéficie du soutien financier de la Fondation Chamandy.

La participation au programme implique l’engagement du milieu envers l’éducation relative à l’environnement, dont des éléments de définition se trouvent ci-dessous.

Éducation relative à l’environnement (ERE)

L’éducation relative à l’environnement (ERE) concerne toute forme d’éducation qui a trait au rapport à l’environnement. À travers trois perspectives complémentaires, elle vise à contribuer à l’amélioration de la qualité de l’environnement, à favoriser le développement intégral des personnes et des groupes sociaux et à offrir des pistes pour l’amélioration de la pédagogie.

Pour y parvenir, l’éducation relative à l’environnement développe de réelles compétences personnelles et collectives (des *savoir-agir*) notamment d’ordre éthique, critique, politique, esthétique et heuristique (résolution de problèmes). Elle accompagne la structuration du *vouloir-agir* et du *pouvoir-agir* qui constituent des conditions essentielles au déploiement de telles compétences. L’objet de cette éducation n’est donc pas l’environnement en tant que tel, mais bien la relation que les personnes et les groupes sociaux entretiennent avec lui. En ce sens, l’éducation relative à l’environnement ne constitue pas une « éducation à » parmi d’autres. Elle constitue une authentique dimension de l’éducation fondamentale.

Dans le cadre du programme Matière verte, les savoirs-agir peuvent se traduire à travers les activités de formation exigées dès le deuxième niveau, qui rejoignent le développement de compétences personnelles et collectives qui vont au-delà de la sensibilisation à un enjeu donné. Le vouloir-agir peut s’exprimer dans les discours, les orientations et les priorités à même la politique environnementale. Enfin, le pouvoir-agir, tant individuel que collectif, peut être illustré à travers l’implication effective des élèves au sein du comité environnemental ou par la participation des jeunes à des audiences et des consultations publiques, par exemple.

Concrètement, l’éducation relative à l’environnement se traduit entre autres par :

- Une abondance de courants pédagogiques : naturaliste, conservationniste, résolutique, systémique, éthique, biorégionaliste, pratique, critique, féministe, ethnographique, etc.
 - Soutenir les élèves dans la réalisation d’un projet concret répondant à un besoin ou à un problème dans son école ou son quartier ;
- Une diversité d’approches pédagogiques : expérientielle, interdisciplinaire, résolutique, réflexive, coopérative, holistique, critique, sensible, créative, etc.
 - Utiliser son environnement avoisinant (boisé, rivière) comme lieu d'apprentissage ;
 - Encourager le partage de compétences entre les pairs, tant entre les élèves qu’entre les membres du personnel (communauté de pratique) ;
- Une foule de stratégies pédagogiques : projets communautaires, jeux de rôles, itinéraires environnementaux, autobiographies environnementales, animations, jardinages pédagogiques, lectures de paysage, mobilisations collectives, etc.
 - Tenir des classes à l’extérieur, que ce soit dans la cour d’école, dans le quartier ou en nature.

3. Accompagnement

Dès leur adhésion au programme, les écoles primaires et secondaires bénéficient d'**un soutien tout au long de l'année** de la part de l'équipe d'ENvironnement JEUnesse. Les écoles obtiennent aussi un accès privilégié à l'espace membre en ligne et bénéficient des avantages suivants¹ :

- Suivi et accompagnement personnalisé en tout temps, par téléphone ou par courriel ;
- Accès à l'espace membre, donnant accès aux outils de gestion adaptés (outil de diagnostic, canevas d'ordre du jour, canevas de plan d'action, canevas de rapport d'activité, etc.) ;
- Participation à un webinaire – formation en ligne – sur les bases du programme, sur l'éducation relative à l'environnement et sur la gestion durable en milieu scolaire ;
- Participation à deux événements de formation et de réseautage par année (\$) ;
- Offre d'ateliers et de formations sur des thématiques variées (\$) ;
- Analyse professionnelle du rapport par un comité aviseur, avec des pistes de recommandation personnalisées (lettre de recommandation) (\$) ;
- Attestation de participation remise aux élèves ayant participé aux activités (gratuit) ;
- Attestation de participation remise suite à l'évaluation de fin d'année scolaire (gratuit) ;
- Certificat de reconnaissance selon le niveau atteint (\$) ;
- Groupe de communication privé pour les membres et bulletins mensuels ;
- Bourses disponibles pour les écoles situées en milieu défavorisé ;
- Visibilité accrue au sein du réseau, à travers les outils de communication d'ENvironnement JEUnesse (site web, réseaux sociaux, etc.).

Notre équipe est disponible tout au long de l'année pour offrir une aide personnalisée et répondre aux questions. La date limite pour transmettre une demande d'information concernant le rapport d'activité est fixée au vendredi 23 juin 2023 à 17 h 00, soit sept jours avant la date limite du dépôt du rapport d'activité.

Événements de formation et de réseautage

Au cours de l'année, **deux à trois événements de formation et de réseautage** sont offerts au réseau Matière verte. La thématique de ces journées varie d'une année à l'autre, en fonction des demandes et besoins dans le réseau.

Un **événement de remise des certificats** est organisé chaque année pour souligner les efforts soutenus des établissements. Il s'agit également d'une occasion idéale pour les personnes intervenantes d'échanger avec les membres de la communauté Matière verte et de rencontrer les divers partenaires du programme. La remise des certificats par l'équipe d'ENvironnement JEUnesse est généralement suivie d'une activité de formation et de réseautage.

Ces activités sont offertes à toutes les personnes impliquées dans le programme Matière verte (directions, personnes employées, élèves, etc.), et elles sont reconnues comme des **activités de formation valides** dans le cadre du volet Certification.

¹ Pour ENvironnement JEUnesse, il est primordial de **garantir l'accessibilité du programme** aux écoles de tous les milieux et de toute taille. La vaste majorité des activités du volet d'accompagnement sont offertes de manière entièrement gratuites.

Une **banque de formations gratuites et payantes** est fournie aux écoles, notamment avec des ressources locales et régionales. Les événements, les ateliers et les formations en personne sont payants, de même que la préparation de recommandations personnalisées par un comité aviseur.

4. Certification

Le programme est divisé en **cinq niveaux de certification** permettant d'intégrer l'éducation relative à l'environnement et d'implanter une gestion écoresponsable des ressources des écoles. Le processus de certification offre un cadre structurant qui permet d'améliorer les pratiques des écoles. L'émission d'un certificat est une reconnaissance de tous les efforts effectués en cours d'année. Le certificat témoigne ainsi de la progression de l'école dans l'implantation de pratiques écoresponsables.

Le programme est basé sur une **progression par acquis au rythme de chaque école**. Avant de viser un niveau supérieur de la certification, les bases de la gestion durable doivent être acquises. C'est pourquoi les écoles qui en sont à une première année doivent obligatoirement débiter par l'atteinte du niveau 1.

Le **niveau 1** permet aux écoles de se familiariser avec le programme et ses ressources, tout en posant les bases de la gestion durable. Il est obligatoire d'obtenir le niveau 1 avant de viser un niveau supérieur de la certification. Une fois celui-ci atteint, les écoles sont libres de viser un niveau supérieur ou maintenir un niveau déjà atteint.

Le volet Certification est facultatif. Un établissement inscrit au programme peut bénéficier de l'accompagnement et des ressources du programme sans être certifié.

4.1 Processus de certification

Le volet Certification avec une **analyse professionnelle du rapport par un comité aviseur** est facultatif. Une école inscrite peut bénéficier de l'accompagnement et des ressources du programme sans être certifiée. Le **comité aviseur** a pour responsabilité d'analyser les candidatures et de recommander ou non la certification des écoles. Le comité aviseur regroupe des personnes expertes, des membres d'organisations œuvrant en éducation relative à l'environnement et des membres jeunesse (élèves, par exemple).

L'établissement dispose alors d'un an pour atteindre les critères posés par le niveau de certification auquel il applique. À la fin de l'année, il devra remettre un rapport d'activité qui sera analysé par un comité de personnes expertes (le comité aviseur) qui évaluera la candidature au regard du dossier fourni par l'établissement. Veillez à bien numéroter les pièces jointes pour faciliter l'analyse du comité aviseur.

Cette brochure présente sommairement les critères de certification, mais ne remplace pas les exigences mentionnées dans le canevas de rapport d'activité et dans les outils de gestion du programme. Les établissements doivent minimalement inclure à leur rapport l'ensemble des informations demandées dans le canevas de rapport d'activité et dans les canevas d'outils de gestion. Il est aussi fortement suggéré de respecter le format du canevas de rapport d'activité.

Lors d'une première participation au programme, les établissements débutent obligatoirement au niveau 1. Ce niveau permet à l'établissement de se familiariser avec le programme et ses outils. Pour une période d'un à trois ans sans l'obtention de la certification ou la participation au programme, le niveau maximal pouvant être accordé est le niveau 3. Après trois ans et plus de pause, l'établissement a l'obligation de se réinscrire au niveau 1.

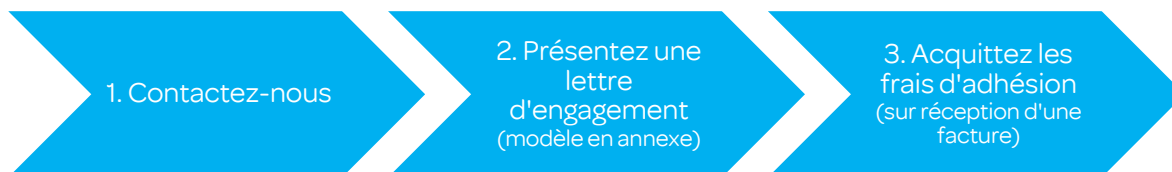
4.2 Critères des niveaux de la certification

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5
Présenter une lettre d'engagement envers la démarche, avec le niveau visé au cours de l'année scolaire	•	•	•	•	•
Créer et animer un comité environnemental, tenir un minimum de 2 rencontres et fournir les comptes rendus de réunion	•	•	•	•	•
Compléter l'outil de diagnostic et établir les priorités de l'école	•				
Se familiariser avec les guides et les ressources du programme disponibles dans l'espace membre	•				
Assister au webinaire d'introduction du programme	•				
Intégrer au moins 1 outil de communication environnementale auprès de la communauté de l'école	•				
Réaliser au moins 3 activités de sensibilisation en éducation relative à l'environnement	•	•	•	•	•
Utiliser au moins 1 outil de communication environnementale	•	•	•	•	•
Mettre en œuvre de 1 à 5 actions environnementales significatives	• (1)	• (2)	• (3)	• (4)	• (5)
Accueillir 2 formations destinées minimalement aux membres du comité portant sur 2 thématiques environnementales différentes		•	•	•	•
Élaborer un plan d'action environnemental couvrant minimalement l'année en cours		•	•	•	•
Faire l'évaluation annuelle du plan d'action environnemental			•	•	•
Élaborer et adopter une politique environnementale (mettre à jour tous les 5 ans)			•	•	•
Compléter le bilan environnemental de l'école (à refaire tous les 5 ans)				•	•
Créer un fonds environnemental					•
Mettre en place et maintenir des mesures d'amélioration continue					•
Contribuer à au moins 1 activité d'ENvironnement JEUnesse					•

Pour obtenir le **niveau 5 du programme**, l'école doit contribuer à au moins une activité d'ENvironnement JEUnesse parmi les suivantes : soutenir la participation de ses élèves au colloque annuel ; assister à un événement de formation et de réseautage ; participer aux campagnes ou projets communs du réseau.

5. Inscription

L'inscription au programme se fait en trois étapes faciles :



Tarifs²

Afin de bénéficier du programme d'accompagnement et de certification, les établissements doivent être membre d'ENvironnement JEUnesse (adhésion valide pour trois ans). **L'adhésion pour les écoles coûte 100 \$ pour trois ans.** Pour les écoles souhaitant participer au volet Certification, un tarif additionnel s'ajoute sur une base annuelle.

Un tarif lève-tôt est offert jusqu'au 30 septembre 2022.

	Inscription sans analyse du rapport		Inscription avec analyse du rapport	
	Jusqu'au 30 septembre 2022	Après le 30 septembre 2022	Jusqu'au 30 septembre 2022	Après le 30 septembre 2022
Adhésion à ENvironnement JEUnesse (valide pour trois ans) pour les deux volets	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$
Participation au volet Certification du programme Matière verte pour l'année 2022-2023 (renouvelable chaque année)	n/a	n/a	300 \$	350 \$

Notez que le renouvellement de l'inscription au programme Matière verte n'est pas automatique ; vous devez renouveler votre inscription sur une base annuelle.

² L'adhésion se fait par établissement. Si un établissement compte plus d'un pavillon, que ses politiques et mesures environnementales s'appliquent à toutes les installations, que le bilan et le rapport d'activité couvrent l'ensemble des installations, une seule adhésion sera comptée. Si un établissement compte plusieurs pavillons, mais que ceux-ci ont des politiques et des mesures différentes, des comités différents et plusieurs rapports d'activités, chaque installation représentera une adhésion distincte. Enfin, si une seule installation d'un établissement qui compte plusieurs installations souhaite rejoindre le programme, l'installation peut s'inscrire à titre individuel sans que ses activités doivent être offertes à l'ensemble des pavillons de l'établissement. Dans ce cas, seule l'installation ayant adhéré au programme pourra se voir décerner une certification.

6. Dates importantes

Automne 2022

Cérémonie de remise des certificats et journée de formation et de réseautage, avec des membres du comité aviseur

Septembre à décembre 2022

Première rencontre de suivi à distance avec les membres du comité, y compris des élèves

30 novembre 2022

Date limite pour l'inscription au programme Matière verte

Octobre ou novembre 2022

Colloque annuel *par et pour* les jeunes en environnement (2^e cycle du niveau secondaire)

Décembre 2022

Webinaire d'introduction au programme : éducation relative à l'environnement et gestion durable

Février 2023

Deuxième rencontre de suivi à distance par niveau

Printemps 2023

Activités de formation et de réseautage

Mai 2023

Troisième rencontre de suivi à distance par niveau (sur demande)

23 juin 2023 à 17 h 00

Date limite pour transmettre une demande d'information concernant le rapport d'activité

30 juin 2023 à 17 h 00

Date limite du dépôt du rapport d'activité couvrant la période du 1^{er} août 2022 au 23 juin 2023³

Juillet à août 2023

Période d'analyse des rapports d'activité, avec des membres du comité aviseur

Automne 2023

Cérémonie de remise des certificats et journée de formation et de réseautage, avec des membres du comité aviseur

³ Aucun délai supplémentaire ne sera accordé. Notez également que les demandes d'information pour la rédaction du rapport d'activité sont offertes jusqu'à une semaine avant la date limite de remise des dossiers.

Annexe : Lettre d'engagement

[Votre en-tête et logo]

ENvironnement JEUnesse
3000, rue Omer Lavallée, bureau 122
Montréal (Québec) H1Y 3R8

[Ville], le [jour] [mois] [année]

Objet : Lettre d'engagement au sein du programme Matière verte

Madame, Monsieur,

Par la présente, [nom de l'établissement] s'engage à participer au programme Matière verte d'ENvironnement JEUnesse. Notre établissement compte environ [nombre d'élèves fréquentant l'école] élèves, ainsi que [nombre de personnes qui travaillent à votre établissement] membres du personnel.

Pour une participation au volet Certification, utiliser le texte suggéré ci-dessous :	Pour une participation au volet Accompagnement uniquement, utiliser le texte suggéré ci-dessous :
<p>Pour la prochaine année, notre établissement vise l'atteinte du niveau [préciser le niveau ciblé]. Pour ce faire, [nom de l'établissement] déploiera des efforts en vue de :</p> <p>[Vous pouvez ici détailler votre engagement ou les efforts que vous déploierez afin d'atteindre votre objectif. Astuce : vous pouvez ici reprendre les exigences du niveau ciblé détaillées à la page 7.]</p> <p>L'obtention du niveau [préciser le niveau ciblé] du programme Matière verte permettra de reconnaître l'engagement et les réalisations de [nom de l'établissement] en matière environnementale.</p>	<p>Pour la prochaine année, notre établissement souhaite participer au volet Accompagnement uniquement.</p> <p>[Vous pouvez ici détailler votre engagement ou les thématiques dans lesquelles vous aimeriez apprendre ou vous impliquer.]</p> <p>Notre participation au programme Matière verte nous permettra de se familiariser aux pratiques d'éducation relative à l'environnement et de s'initier aux pratiques écoresponsables à l'école.</p>

Cet engagement s'inscrit également dans l'atteinte des objectifs de notre mission éducative, tout en contribuant à une société écocitoyenne.

[Votre formule de salutation]

[Signature]

[Nom], [Titre ou fonction] | [Nom de l'établissement]

[Courriel] | [Téléphone]

[Adresse complète]